

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DE LA  
SECURITE PUBLIQUE

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL D'ANNECY  
17, RUE DES MARQUISATS  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 52 32 00  
Fax : 04 50 45 58 86

## RECEPISSE DE DECLARATION

**Monsieur ANCONA HENRI**

né le 05/03/1993 à MARSEILLE 13ème (BOUCHES DU RHONE), de nationalité  
FRANCAISE,

Demeurant : 07, RUE DES JARDINS à ANNECY 74000 (HAUTE SAVOIE)

Téléphone domicile : 06 03 60 52 79

Communication électronique demandée : NON

**a déclaré avoir participé à l'infraction suivante :**  
**VOL EN REUNION**

Survenue

Les 20/07/2019 entre 03:00 et 05:00 (DIMANCHE)

LA GRANDE RUE à ASPRES SUR BUECH (HAUTE ALPES)

Précision : Eglise Saint Géraud

**VEHICULE :** Renault kangoo

**MODE D'OPERER :** Vol de bien public par effraction

**PREJUDICE :**

Butin : objets d'art ancien      Dégâts : porte fracturée, vitre brisée

Déclaration déposée le 11 fev. 2020 sous le numéro de P. V. n°2019/006332

**Objets signalés :**

Tronc d' église Laiton XVIIIe / Encensoir / Chandelier  
Croix Cuivre XIVe / Canon d 'église XVIIe /

### Article 441-6 du Code Pénal

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Fait à ANNECY, le 11 fev. 2020

CAMUS GUILLAUME  
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DE LA  
SECURITE PUBLIQUE

F - ACCUSE/PREVENU

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL D'ANNECY  
17, RUE DES MARQUISATS  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 52 32 00  
Fax : 04 50 45 58 86

Code INSEE : 74010

## COMPTE RENDU

### D'INFRACTION INITIAL

PV n° 00215/2019/006332

VICTIME	<b>Monsieur ANCONA HENRI</b> né le 05/03/1993 à MARSEILLE 13ème (BOUCHES DU RHONE), de nationalité FRANCAISE, Demeurant : 07, RUE DES JARDINS à ANNECY 74000 (HAUTE SAVOIE) Téléphone domicile : 06 03 60 52 79 Communication électronique demandée : NON	
Préjudice	Butin : Objets d'art ancien	Dégâts : porte+vitre fracturée
INFRACTION(S)	<b>VOL DE BIEN PUBLIC EN REUNION</b>	
FAIT	Date/Lieu Le 20/07/2019 entre 03:00 et 05:00 (DIMANCHE) Aspres sur buech (05140) église saint geraud (style roman, 1516)	
Véhicule		
Personnes remarquées	néant.	
Manière d'opérer.		
Mobile		
OBJET :		

P. V. : n°2019/006332

Affaire contre Ancona Henri  
Mosterio Amaury

Pièces jointes :  
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de la République TGI annecy  
CHARVET JEAN PHILIPPE  
COMMANDANT DE POLICE  
Le :

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt,  
Le onze février, à neuf heures sept

Nous, GUILLAUME CAMUS  
BRIGADIER DE POLICE  
En fonction Annecy

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence Annecy

—Nous trouvant au service,  
—Agissant en matière de flagrance,  
—Vu les articles 53 et suivant du code de procédure pénale, —

—Agissant conformément aux instructions reçues et permanentes de Monsieur CHAVRET Jean Philipe, Commandant de Police de la circonscription de Annecy—

—Vu les dispositions des articles 20 et D14 du Code de Procédure Pénale—

—Constatons que se présente devant nous la personne ci-dessus mentionnée qui nous déclare—

—SUR LES FAITS—

—«Je suis convoqué devant vos services pour répondre à un interrogatoire pour les faits suivant— VOL DE BIEN PUBLIC EN REUNION - RECEL DE BIENS

— je connais cette église qui date de 1516 car mon ami proche M.A. m'en a parlé, c'est un endroit où il s'est souvent rendu, pendant ses vacances, il y joue de l'orgue quand l'église est vide.

— Début mai il y emmène son petit cousin âgé de 17 ans, sur place ils restent un moment et visitent les lieux en profondeur, il ouvre les placards, fouille sous l'autel.

- C'est comme ça qu'il a découvert les objets d'art religieux; un tronc d'église XVIIIe, un encensoir XVe, des chandeliers XVe, des croix XIVe, un canon d'église XVIIe.
- On s'est revu dans le mois de mai c'est à ce moment là qu'il m'a appris l'existence de ces objets, on a pris la décision d'y retourner ensemble pour les prendre.
- Je me suis renseigné sur internet sur le village (Aspres sur Bueche 05140) que je ne connaissais pas, j'ai trouvé des renseignements sur l'église, le poste de gendarmerie qui est à coté, je voulais voir les distances qui séparaient l'église des gendarmes en cas d'intervention.
- J'ai aussi regardé les horaires de l'église, je lui ai proposé de faire ça avec ma voiture, lui connaît bien les lieux, ma partie du boulot c'était l'organisation du trajet et trouver une planque pour le butin.
- On s'est rejoint la veille des faits (19/07) chez moi, j'habite à 2h du lieu.
- On est parti vers 00h, une fois sur place on a laissé la voiture Rue des Andronnes à trois minutes à pied de l'église.
- Mon ami m'amène à la porte du coté droit de l'église, on force la porte avec un pied de biche, il avait repéré que le lieu était équipé d'un système d'alarme intérieur.
- Pour étouffer le bruit on a utilisé une technique classique trouvée dans un livre, on a coulé du plâtre dans le boîtier de la sirène, pendant que le plâtre est encore frais on l'a recouvert de chiffon et de carton.
- Quand on a fini de faire ça on avait plus qu'à prendre ce qu'on était venu chercher, il n'y a que le canon d'église qui était protégé dernière une vitrine qu'on a cassé pour le récupérer.
- On a chargé tout ça en une fois, un seul trajet vers la voiture, en 10 minutes maximum tout était fait.
- On est parti en direction d'Annecy, jusqu'à la planque, à 20 minutes à pieds de mon appartement, c'était dans un trou au pied d'une montagne, le Semnoz.
- Une planque provisoire pour une dizaine de jours.
- J'avais prévu une autre planque plus sûre, une remise dont j'avais les clefs au dernier étage du 12 rue Guillaume Fichet 74000 Annecy.
- Pour amener les pièces dans la remise j'ai agi seul au milieu de la nuit, 12 jours après les avoir enterrés, je suis retourné les chercher vers 2h du matin, je suis arrivé dans l'immeuble vers 2h45, 3h, je ne me suis pas attardé sur les lieux, juste le temps de prendre l'ascenseur pour aller au dernier étage et de cacher le butin dans la remise.
- J'ai vidé un carton qui contenait de la vaisselle pour y déposer les objets.
- On avait rencontré, bien avant de commettre le vol, un revendeur quand on vivait à Paris avec mon ami M.A.
- J'avais rencontré un grand collectionneur parisien Mr Bertrand Malvaux, c'est notre passion commune pour les armes qui nous a amenée à nous rencontrer pendant une vente aux enchères organisée par la Maison Rolland, 22 rue Jules Vallès 93400 Saint-Ouen.
- Il nous a mis en relation (fin août) avec un homme peu regardant sur la provenance des objets, on ignorait sa vrai identité, il prétendait s'appeler Eric.
- On s'est rencontré pour la première fois sur Paris (Brasserie le Pitch and Putt. 93) début septembre, on avait les objets volés avec nous dès notre première rencontre.
- On en demandait 12.000€, lui après son estimation nous en a proposé 10.000€, proposition qu'on a acceptée sans problème.
- L'après midi même on s'est retrouvé à la Maison Rolland, pour conclure l'affaire».
- Je prends acte que vous m'informez de mon droit à obtenir un avocat, la possibilité de constituer un dossier commis d'office—
- Conformément à l'article 15-3 du Code de Procédure Pénale, nous remettons au prévenu, le récépissé d'audition, ainsi que la copie du procès-verbal—
- Je n'ai aucun autre élément susceptible d'orienter l'enquête pour le moment—
- Après lecture faite personnellement, l'accusé persiste et signe avec nous le présent procès-verbal ce jour à 15h16.

LE DECLARANT

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

REPUBLIC FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DE LA  
SECURITE PUBLIQUE

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL D'ANNECY  
17, RUE DES MARQUISATS  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 52 32 00  
Fax : 04 50 45 58 86

## RECEPISSE DE DECLARATION

**Monsieur ANCONA HENRI**

né le 05/03/1993 à MARSEILLE 13ème (BOUCHES DU RHONE), de nationalité  
FRANCAISE,

Demeurant : 07, RUE DES JARDINS à ANNECY 74000 (HAUTE SAVOIE)

Téléphone domicile : 06 03 60 52 79

Communication électronique demandée : NON

**a déclaré avoir participé à l'infraction suivante :**

**VOL EN REUNION**

Survenue

Le 13/12/2019 entre 20h:00 et 22h00 (VENDREDI)

Venise (30100) Rio Del Piombo 30160 Calle de la Fava

**VEHICULE :**

**MODE D'OPERER :** Vol en réunion avec effraction.

**PREJUDICE :**

Butin : 782.000.0€

Déclaration déposée le 13 fev. 2020 sous le numéro de PV n° 00215/2019/006333

**Objets signalés :** coffre fort

### Article 441-6 du Code Pénal

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Fait à ANNECY, le 13 fev. 2020

CAMUS GUILLAUME  
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DE LA  
SECURITE PUBLIQUE  
  
COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL D'ANNECY  
17, RUE DES MARQUISATS  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 52 32 00  
Fax : 04 50 45 58 86

F - ACCUSE/PREVENU

## COMPTE RENDU

### D'INFRACTION INITIAL

PV n° 00215/2019/006333

Code INSEE : 74010

	<b>Monsieur ANCONA HENRI</b>
<b>ACCUSE</b>	né le 05/03/1993 à MARSEILLE 13ème (BOUCHES DU RHONE), de nationalité FRANCAISE, Demeurant : 07, RUE DES JARDINS à ANNECY 74000 (HAUTE SAVOIE) Téléphone domicile : 06 03 60 52 79 Communication électronique demandée : NON
<b>Préjudice</b>	Butin : 782.000.0€
<b>INFRACTION(S)</b>	<b>VOL EN REUNION</b>
<b>FAIT</b>	
Date/Lieu	Le 13/12/2019 entre 20h:00 et 22h00 (VENDREDI) Venise (30100) Rio Del Piombo 30160 Calle de la Fava
Véhicule	
Personnes remarquées	néant.
Manière d'opérer	
Mobile	
<b>OBJET :</b>	coffre fort

P. V. : n°2019/00633:

### PROCES-VERBAL

Affaire contre Ancona Henri  
Mosterio Amaury  
Henocque Manuel

Pièces jointes :  
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de  
la République TGI annecy  
CHARVET JEAN PHILIPPE  
COMMANDANT DE POLICE  
Le :

L'an deux mil vingt,  
le treize février à huit heures six

Nous, GUILLAUME CAMUS  
BRIGADIER DE POLICE  
En fonction Annecy

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence Annecy

— Nous trouvant au service,  
— Agissant en matière de flagrance,  
— Vu les articles 53 et suivant du code de procédure pénale, —

— Agissant conformément aux instructions reçues et permanentes de Monsieur CHAVRET Jean Philipe, Commandant de Police de la circonscription de Annecy

— Vu les dispositions des articles 20 et D14 du Code de Procédure Pénale —

— Constatons que se présente devant nous la personne ci-dessus mentionnée qui nous déclare —

— SUR LES FAITS — VOL EN REUNION.

— Je suis convoqué devant vos services pour répondre à un interrogatoire pour les faits suivant —

J'ai été informé par le père de ma petite amie de la présence de ce coffre, rue Calle Frutarol, 5944A, Venise.

— Il connaît très peu le couple de Vénitien chez qui se trouve ce coffre, les Landini Aleotti présidents du groupe pharmaceutique Menarini.

— Il s'est rendu chez eux une fois pendant un voyage d'affaire il y a deux ans.

—On était donc au courant que le coffre trônait dans la bibliothèque, il était en plein centre du mur en face d'un bureau.

—Pour surveiller et s'organiser sur place, j'ai loué un logement sur Airbnb qui donnait vue sur leur appartement.

—On était que deux la première semaine, par souci de discrétion, Amaury et moi.

—Un troisième complices (Manuel) nous a rejoint la dernière semaine, ami marseillais de longue date et scaphandrier de métier, son rôle était d'ouvrir le coffre, après qu'on l'ait sorti de l'appartement.

—On a noté qu'en trois semaines de surveillance le couple était parti toutes les fins de semaine (jeudi-dimanche).

—On a profité des trois semaines de surveillance pour rassembler le matériel dont on allait avoir besoin, plus la fabrication du TATP (explosif artisanal), et le bateau d'occasion trouvé sur un site d'annonce, le matériel de plongée c'est notre troisième complices qui était chargé de l'emmener avec lui.

—Pendant les trois semaines d'observation on a répété le plan qu'on allait devoir suivre, finalement le Rio Del Piombo offrait un accès direct sous leur appartement, le bureau était au premier étage.

—Donc on a pris la décision de placer les charges d'explosifs depuis l'accès privé du canal, sous l'emplacement du coffre qui est au premier.

—L'objectif quand on a pensé à ça, c'est que le coffre traverse le sol pour atterrir directement dans le canal, c'est là que doit intervenir le scaphandrier.

—Dès la chute du coffre il quitte le bateau, plonge et le vide à l'aide de chalumeaux découpeurs, et d'un perforateur, il charge le butin d'un peu plus de 750.000.0€ dans un sac à dos, principalement de l'argent liquide et des bijoux.

—On devait agir en moins de 10 minutes, le temps qu'il faut à la police fluvial pour intervenir.

—Au même moment on part Amaury et moi avec le bateau pour rejoindre notre lieu de rendez-vous.

—Le scaphandrier lui a la possibilité de rester plus longtemps, il agit discrètement au fond de l'eau, une fois sa partie terminée, on l'était donné rendez-vous au même endroit, dans une péniche, au croisement du Rio Del Piombo, et du Rio de Santa Maria.

—Péniche sous-louée par un ami vénitien (Giacomo) rencontré pendant la biennale de Venise 2017, on est resté en contact jusqu'ici, il a facilement accepté de nous accueillir pendant 48h contre une bonne somme d'argent, à peu près 30,000€, pour l'accueil, son silence et sa participation.

—On est resté enfermé dans la péniche pendant finalement 72h on s'était mis d'accord avec Giacomo dès le premier jour pour qu'il parte abandonner le bateau au nord de la ville, vers le cimetière San Michele.

—Sur le trajet vers le cimetière, il était chargé de se débarrasser du matériel utilisé pour le casse, en le jetant dans la lagune.

—On a pris le temps de sécher et cacher argent liquide et bijoux dans trois valises que Giacomo nous a donnée, l'idée c'est de ressembler à de vrais touristes.

—Troisième jour sur la péniche, jour du départ de Venise.

—Le moyen le plus discret qu'on a choisi pour quitter la ville, c'était de réserver des blablacars individuellement, séparer le butin en trois et de se rendre en France dans trois villes différentes, Lyon (Emmanuel), Marseille (Amaury) et moi Annecy.

—Arrivé en France la priorité c'est de mettre nos parts à l'abri, pour plus de sécurité on ignorait tous où chacun avait planqué sa partie du butin.

—Aujourd'hui encore j'ai aucune informations sur la façon dont ils s'y sont pris pour mettre en sécurité leurs billets et leurs bijoux, et encore moins sur l'endroit où se trouve tout ça.

—Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

—Je prends acte que vous m'informez de mon droit à obtenir un avocat, la possibilité de constituer un dossier commis d'office—

—Conformément à l'article 15-3 du Code de Procédure Pénale, nous remettons au prévenu, le récépissé d'audition, ainsi que la copie du procès-verbal—

—Je n'ai aucun autre élément susceptible d'orienter l'enquête pour le moment—

—Après lecture faite personnellement, l'accusé persiste et signe avec nous le présent procès-verbal ce jour à 11h40.

LE DECLARANT

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DE LA  
SECURITE PUBLIQUE

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL D'ANNECY  
17, RUE DES MARQUISATS  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 52 32 00  
Fax : 04 50 45 58 86

## RECEPISSE DE DECLARATION

**Monsieur ANCONA HENRI**  
né le 05/03/1993 à MARSEILLE 13ème (BOUCHES DU RHONE) , de nationalité  
FRANCAISE,  
Demeurant : 07, RUE DES JARDINS à ANNECY 74000 (HAUTE SAVOIE)  
Téléphone domicile : 06 03 60 52 79  
Communication électronique demandée : NON  
**a déclaré avoir participé à l'infraction suivante :**  
**COMPPLICITE D'EVASION**

Survenue  
Le 01/01/20 entre 10:00 et 12:00 (MERCREDI)  
Centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau

**VEHICULE** : Alouette II, Renault megane noir

Déclaration déposée le 15 fev. 2020 sous le numéro de PV n° 00215/2019/006334

### Article 441-6 du Code Pénal

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Fait à ANNECY, le 15 fev. 2020

CAMUS GUILLAUME  
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DE LA  
SECURITE PUBLIQUE

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL D'ANNECY  
17, RUE DES MARQUISATS  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 52 32 00  
Fax : 04 50 45 58 86

Code INSEE : 74010

F - ACCUSE/PREVENU

## COMPTE RENDU

### D'INFRACTION INITIAL

PV n° 00215/2019/006334

**Monsieur ANCONA HENRI**

**ACCUSE**  
né le 05/03/1993 à MARSEILLE 13ème (BOUCHES DU RHONE), de nationalité FRANCAISE,  
Demeurant : 07, RUE DES JARDINS à ANNECY 74000 (HAUTE SAVOIE)  
Téléphone domicile : 06 03 60 52 79  
Communication électronique demandée : NON

**Préjudice**

**INFRACTION(S)** **COMPLICITE D'EVASION**

**FAIT**

Date/Lieu

Le 01/01/20 entre 10:00 et 12:00 (MERCREDI)  
Centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau

Véhicule

Personnes  
remarquées

Manière d'opérer

Mobile

P. V. : n°2019/006334

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt,  
Le quinze février, à onze heures dix

Nous, GUILLAUME CAMUS  
BRIGADIER DE POLICE  
En fonction Annecy

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence Annecy

--- Nous trouvant au service,  
--- Agissant en matière de flagrance,  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---

---Agissant conformément aux instructions reçues et permanentes de Monsieur CHARVET Jean Phillippe, Commandant de Police de la circonscription de Annecy---

---Vu les dispositifs des articles 20 et D14 du Code de Procédure Pénale---

---Constatons que se présente devant nous la personne ci-dessus mentionnée qui nous déclare---

---SUR LES FAITS---

—“Je me présente devant vos services pour répondre à une interrogatoire pour les faits suivants—

—L'évasion de Amaury était commandé par un de ses amis du milieu, on a jamais eu de contact direct avec lui, pour garantir son anonymat.

—C'était Manuel qui recevait les appels importants sur un téléphone qu'on allumait que pour ça.

—Entre les mois d'avril et mai on devait effectuer plusieurs repérages en drones au dessus de la prison de Réau.

—Pour choisir l'endroit où l'hélicoptère allait manœuvrer, atterrir, débarquer les deux complices dans la prison et partir.

—Un seul vol en drone suffit à s'assurer que le seul moyen de se poser était de viser la cour d'honneur, c'est la seule partie de la prison sans filet anti-aérien.

—Le bâtiment des parloirs est collé à la cour d'honneur.

—Amaury voyait régulièrement son petit frère au parloir, il joue un rôle important dans le plan, il fait le lien entre son frère à l'intérieur et l'équipe dehors.

—Le jour de l'évasion, ils sont au parloir tout les deux pour qu'on puisse récupérer le plus rapidement Amaury et le sortir de là.

—Pour trouver l'hélicoptère on a suivi les ordres qu'on nous donnait au téléphone, un aérodrome qui proposait des formations au pilotage, chez Bichon Passion Helico.

—Manuel et moi, on se faisait passer pour deux frères, on a fait plusieurs session de vol avec Stéphane Buy, notre formateur, il était en confiance.

—Pour rejoindre la prison de Réau on a prévu de prendre Mr Buy en otage. Il est expert en vol stationnaire et atterrissage en zone étroite, il n'a pas été choisi par hasard, on c'est renseigné sur ses 35ans de carrière de pilote, et ses 10ans de formations.

—Avoir choisi d'extraire Amaury de la prison en hélicoptère ça nous offre un bel avantage, c'est interdit d'ouvrir le feu sur un appareil en vol, donc le vol stationnaire pour le sortir de la prison c'est notre immunité, les deux miradors ne pouvaient rien contre nous.

—Le jour J on se rend dans la matinée à notre cour avec Stéphane Buy, très rapidement on lui a fait comprendre qu'il allait devoir prendre un autre hélicoptère.

—C'est l'Alouette-II qui nous intéresse aujourd'hui, pour son nombre places à bord, ça nous permet de récupérer un complice (Giacomo) et le matériel sur le chemin.

—On avait prévu le rendez-vous vers 10h dans un champ pour y retrouver Giacomo avec disqueuse, armes et fumigènes.

—A 10h Amaury devait être en direction du parloir.

—50 minutes plus tard, l'hélicoptère se pose dans la cour d'honneur de la prison, on sort avec Manuel, lui il me couvre et en moins de 40 secondes avec la disqueuse je découpe la porte d'entrée qui permet d'accéder à l'intérieur de la prison.

—L'autre fait le guet avec sa Kalachnikov, je scie deux grilles sur le chemin puis la dernière porte, le parloir.

—Manuel récupère Amaury qui emprunte le chemin de ronde, un chemin réservé aux matons pour les interventions.

—On se tient à distance, marche lentement, vérifie chaque angle, il n'y avait personne sur notre passage aucun surveillant, aucun obstacle.

—J'ai quand même allumé dès l'arrivée les fumigènes à chaque portes, là où se trouvent les caméras.

—A ce moment là ça doit faire 4 minutes qu'on est dans la prison, Amaury est sorti du parloir, on se dirige ensemble vers l'hélicoptère qui doit être maintenu en vol stationnaire dans la cour d'honneur.

—On avait laissé Giacomo de l'équipe pour qu'il surveille le pilote pendant toute la durée de l'opération.

—L'hélicoptère se repose juste le temps qu'on monte à l'intérieur, la machine redécolle, il nous aura fallu 6 minutes en tout pour sortir Amaury de là.

—La priorité une fois notre ami récupéré c'est de se débarrasser de l'Alouette-II, de libérer notre pilote et prendre la fuite, on vole le plus bas possible jusqu'au véhicule qu'on a placé la veille de l'évasion.

—On pose l'hélicoptère au bord d'une départementale à 60km à l'Est de Réau, sur place notre voiture nous attend comme prévu.

—Manuel incendie l'appareil, pendant que les autres montent dans le véhicule, c'est à moi de conduire jusqu'en banlieue, il nous faut moins d'une heure pour rejoindre notre premier point de chute, à 10km à l'Est de Villepinte.

—Sur place on abandonne la voiture, Manuel y met le feu, on monte dans le nouveau véhicule, direction Fleurines (60700).

—Je prend acte que vous m'informez de mon droit à obtenir un avocat, la possibilité de constituer un dossier commis d'office—

—Je n'ai aucun autre élément susceptible d'orienter l'enquête pour le moment—

—Après lecture faite personnellement, l'accusé persiste et signe avec nous le présent procès-verbal ce jour à 14h53

# OCES-VERBAL

Date de dépôt	15/11/2019
Nom et prénom du plaignant :	Monsieur ANCONA HENRI
Service :	COMMISSARIAT DE POLICE CENTRAL D'ANNECY 17, RUE DES MARQUISATS 74000 ANNECY
	Tel : 04 50 52 32 00
	Fax : 04 50 45 58 86

## INFORMATION SUR LES DROITS DES ACCUSES

« Souvent naïfs et inconscient des dangers qui nous guettent, nous souffrons surtout d'un notable manque d'imagination alors que les malfaiteurs, eux, en ont à revendre. »

Nicolas Kaci, *Guide de prévention contre les arnaques, vols et agressions*, Albin Michel, (2014)

### Interprète - traduction

Vous pouvez bénéficier d'un interprète qui vous assistera au cours de la procédure et qui vous traduira les informations relatives à l'exercice de vos droits.

### Accompagnement au cours de la procédure

Si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) protégé(e), vous pouvez être accompagné(e) à tous les stades de la procédure par votre représentant légal et par une personne majeure de votre choix, sauf décision contraire motivée prise par l'autorité judiciaire compétente.

### Adresse de domicile

Vous pouvez déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers, sous réserve de son accord exprès.

### AVOCAT

Toutes les manoeuvres frauduleuses qu'elles soient issues du vol, de l'arnaque ou encore du braquage opèrent un écart aux règles établies. Les approches utilisées sont de diverses natures, souvent violentes et sans aucune finesse ni précision dans l'exécution, il arrive que la discrétion et l'agilité de l'action domine dans certains plans établis.

Agilité de l'action et de l'esprit. Tous les préparatifs nécessaires à ce genre d'intervention demandent une grande réflexion en amont. Faire du repérage, connaître les lieux anticiper les différents processus possibles. Qui se trouvera sur place aux moment des faits ?

Quand agir et comment ? Combien d'individus sont nécessaires ? Il faut prévoir le matériel, des trajets, des planques, des revendeurs, ou d'autres moyens d'écouler les butins etc..

sont précisées ci-dessous :

## Permanence gratuite des avocats

Comment s'adapter et contourner les rouages d'une société normée ?

## SUITE DE LA PROCEDURE

L'homme ordinaire se soustrait en silence à cette conformation. Il *invente le quotidien* grâce aux *arts de faire*, ruses subtiles, tactiques de résistance par lesquelles il détourne les objets et les codes, s'approprie l'espace et l'usage à sa façon. Tours et traverses, manières de faire des coups, astuces de chasseurs. La foule n'est pas obéissante et passive, mais pratique l'écart dans l'usage des produits imposés, dans une liberté buissonnière par laquelle chacun tâche de vivre au mieux l'ordre social et la violence des choses.

Ruses anonymes des arts de faire, cet art de vivre la société de consommation.

Le « consommateur » n'est pas un être passif c'est un actif qui « fabrique » du sens. Il met en avant la créativité des individus, il analyse les opérations des usagers, dans une perspective d'appropriation, il éclaire cette volonté de réhabiliter les capacités et ressources d'action d'individus dominés. Il caractérise tout au long de son oeuvre les « arts de faire avec », en rendant compte par exemple de l'occupation de l'espace qui malgré son balisage et les contraintes soumises aux occupants n'empêche pas les acteurs de prendre des raccourcis ou des chemins de traverse. La question serait, quels écarts entre le produit livré, imaginé, et son usage individuel ? En d'autres termes, quel écart entre production et consommations, quelles « manières de faire » résultent du monde qui est donné ?

## MESURES DE PROTECTION

Issue du monde ouvrier, la perruque peut se définir comme l'utilisation par les travailleurs de leurs outils pour produire des objets personnels.

Le terme tire son origine des pratiques d'artisans-coiffeurs qui, avait pour usage de revendre les chutes de cheveux de leurs clients aux perruquiers afin de faire des profits secondaires.

Surtout utilisé par la suite dans la grande industrie, il pouvait designer diverses pratiques dont la fabrication d'objets de mobilisation (grève mai 68).

La perruque ouvrière est devenue historiquement détachée des contraintes matérielles pour devenir une perruque créative, elle a été présenté dans des musées d'histoire ou encore des expositions d'art contemporain. Certain artistes conceptuels, comme Laurent Maurissal, ont voulu s'approprier ce processus qui consiste à détourner l'espace ou le temps de travail, composantes et contraintes majeure du salariat, en opposition justement au travail artistique.

Dans un contexte d'automatisation du salariat et du développement des outils, les occasions de pratiquer l'art du détournement sont plus nombreuses que jamais. Perte de temps et de loisirs devient le vrai travail, tels les premiers hackers qui étaient des bricoleurs occupant leur temps libre.

S'approprier un contexte de travail afin de faire par soi-même et pour soi-même, c'est ce que le salariat impose de produire au bénéfice d'autrui. Ces formes de contestation peuvent parfois se renverser pour devenir la norme. Il s'agit d'être contre et de s'adapter à toutes les contraintes du système.

## INCUPLATIONS D'ARTISTES :

Nom : **Chris Burden**. Motif d'inculpation : usage d'une arme à feu sur un avion de ligne de marque Boeing. Titre de l'œuvre : *747*. 1973.

Nom : **Alain Declercq**. Motif d'inculpation : usage d'une arme à feu sur un avion militaire de type B-52. Titre de l'œuvre : *B-52*. 2003.

Nom : **Philippe Meste**. Motif d'inculpation (entre autres) : attaque d'un porte- avion à l'aide d'un bateau équipé de lance-roquettes. Titre de l'œuvre : *Attaque du port de Toulon*, 13 novembre 1993.

Nom : **Robert Rauschenberg**. Motif d'inculpation : détérioration d'une œuvre de Willem de Kooning. Titre de l'œuvre : *Erased de Kooning Drawing*. 1953.

Nom : **Jake et Dinos Chapman**. Motif d'inculpation : détérioration de gravures de Goya et d'aquarelles d'Adolf Hitler. Titre des œuvres : *Insult to injury*. 2003. *If Hitler Had Been a Hippie, How Happy Would We Be*. 2008.

Nom : **Piero Manzoni**. Motif d'inculpation : escroquerie (vente de merde en boîte au prix de l'or). Titre de l'œuvre : *Merda d' artista*. 1961.

Nom : **Wim Delvoye**. Motif d'inculpation : escroquerie (vente de merde sous vide au prix de l'or). Titre de l'œuvre : *Cloaca Faeces*. 2002.

Nom : **Pierre Pinoncelli**. Motif d'inculpation : dégradations au marteau d'une œuvre majeure du XXe siècle. Titre de l'oeuvre : *Sans titre*. 1993 et 2002.

Nom : **Sam Rindy**. Motif d'inculpation : dégradation au rouge à lèvres d'une œuvre majeure du XXe siècle. Titre de l'oeuvre : *Sans titre*. 2007.

Nom : **Alberto Sorbeli**. Motif d'inculpation : prostitution en musée.  
Titre de l'œuvre : *Au Louvre*. 1994.

Nom : **Santiago Sierra**. Motif d'inculpation : possession de drogue dure et distribution à des personnes vulnérables. Titre de l'œuvre : *10 Inch Line Shaved on the Head of Two Junkies Who Received a Shot of Heroin as Payment*. 2000.

Nom : **Gianni Motti**. Motif d'inculpation : usurpation d'identité à la 53ème session de la commission des droits de l'homme à l'ONU. Titre de l'œuvre : *ONU*. 1997.

Nom : **Cyprien Gaillard**. Motif d'inculpation : dégradation de matériel de sécurité incendie, et dégradation d'une œuvre majeure du XXe siècle. et de son environnement naturel. Titre de l'œuvre : *Real Remnants of Fictive Wars VI*. 2007.

Nom : **Herve Paraponaris**. Motif d'inculpation : vol de biens privé (42 objets) et recel.  
Titre de l'exposition : *Tout ce que je vous ai volé*. 1996 Marseille.

Nom : **Ivan Argote**. Motif d'inculpation : dégradations d'œuvres de Mondrian au Centre Pompidou. Titre de l'oeuvre : *Retouch*. (video, 12") 2008. Paris.

# AIDE AUX PREVENUS

## Association ou service d'aide aux prévenus

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et être aidé dans vos démarches par l'association ou le service d'aide aux prévenus suivant:

**AVIJ 74, TGI ANNECY 51 Rue Sommelier 74000 ANNECY, tel : 04. 57. 09. 51. 61.  
permanence : 5H45/12H-13H45/17H.**

—Un philosophe produit des idées, un poète des vers, un pasteur des sermons, un professeur des traités. Un criminel produit des crimes.

Qu'on considère de plus près les liens de cette dernière branche de la production avec l'ensemble de la société, et on reviendra de bien des préjugés.

Le criminel produit non seulement des crimes mais aussi le droit criminel et, par suite, le professeur qui fait cours sur le droit criminel, et donc l'inévitable traité par lequel ce même professeur jette ses conférences. Il produit en outre toute la police et la justice criminelle, les sbires, juges, bourreaux, jurés, etc., et toutes ces branches professionnelles variées, constitutives d'autant de catégories de la division sociale du travail, développent différentes facultés de l'esprit humain, créent de nouveaux besoins et de nouvelles façons de les satisfaire.

—À elle seule, la torture a suscité les inventions mécaniques les plus ingénieuses et a occupé une foule d'honorables artisans à la production de ces instruments.

Le criminel produit une impression en partie morale et en partie tragique, c'est selon, mettant ainsi en mouvement les sentiments moraux et esthétiques du public : il fait prestation d'un service.

Il ne produit pas seulement des traités de droit criminel, pas seulement des codes pénaux, mais encore de l'art, des belles-lettres, des romans et même des tragédies.

Le criminel rompt la monotonie et la quotidenneté de la vie bourgeoise, il la préserve ainsi de la stagnation et suscite tension et agitation. Il donne un coup d'éperon aux forces productives.

Ainsi le criminel intervient comme l'une de ces compensations naturelles qui établissent un niveau satisfaisant et ouvrent toute une perspective de branches d'occupations utiles.

On peut démontrer jusque dans le détail les effets qu'exerce le criminel sur le développement de la force productive.

—Les serrures auraient-elles jamais atteint leur perfection actuelle s'il n'y avait pas de voleurs ?

—La fabrication des billets de banque serait-elle parvenue au fini actuel s'il n'y avait pas de faux monnayeurs ?

—Le microscope se serait-il frayé un chemin dans la sphère commerciale courante (voyez Babbage) sans la fraude dans le négoce ?

—La chimie pratique n'est-elle pas autant redoutable à la falsification des marchandises et aux efforts pour la découvrir qu'à l'honorable zèle productif ?

—Le crime, par les moyens toujours nouveaux qu'il a de s'attaquer à la propriété, fait naître des moyens toujours nouveaux de la défendre et, par là agit de manière tout aussi productive. Est-ce que l'arbre du péché n'est pas en même temps l'arbre de la connaissance ?

## FICHIER DE POLICE - INFORMATIONS

La métis est elle même une puissance de ruse et de tromperie. Elle agit par déguisement. Pour duper sa victime elle emprunte une forme qui masque, au lieu de révéler, son être véritable. En elle l'apparence et la réalité, dédoublées, s'opposent comme deux formes contraires, produisant un effet d'illusion, qui induit l'adversaire en erreur et le laisse en face de sa défaite, aussi éberlué que devant les sortilèges d'un magicien.

**A adresser par lettre recommandée ou par télecopie au tribunal ou a remettre au greffe.**

J'ai peur de faire des bêtises depuis mon enfance.

Néanmoins je les ai faites quand même.

Mes professeurs et mes parents me disaient tout le temps: « ce n'est pas grave de faire des fautes, si tu les connais et que tu peux les corriger, tu es toujours une bonne enfant. »

Une bonne enfant, jusqu'à la prochaine erreur.

A la moindre petite faute, ça sera les critiques ou pire encore. Après tout ça, il faut faire une autocritique expliquer: « j'ai tort... parce que... et désormais je ne ferai plus la même faute... »

Si tu t'excuses sans nommer la faute, l'excuse n'est pas valable. Tu n'as pas conscience de la faute commise.

Si l'excuse n'est qu'orale, elle ne sera que parole en l'air; il te faut l'écrire, laisser une trace, pour qu'elle ait une valeur.

Tu sais les gens qui nous jugent peuvent facilement oublier, comme nous, comme nous dans notre vie, on oubliera nos fautes, et ceux qui jugent ont tellement à juger, qu'ils ne se souviennent plus quelles fautes ont été commises.

Néanmoins, si écrire est nécessaire, ce n'est pas suffisant car écrire trop peu ne marche pas.

La longueur de la lettre ainsi que le nombre de signes doivent être proportionnels à la gravité de la faute.

L'écriture doit être un tourment. En plus de devoir faire face à sa culpabilité, il faut réfléchir et s'y confronter.

Plus grave aura été la faute, plus lourde sera la tache, le châtiment supplémentaire pour faire durer la culpabilité.

Comme dit l'expression chinoise :  
le bonheur est facile à chanter, les remords se font sur papier.

## **POINTS FAIBLES ET POINTS FORTS**

1.Généralement, celui qui occupe le terrain le premier et attend l'ennemi est en position de force ; celui qui arrive sur les lieux plus tard et se précipite au combat est déjà affaibli.

2.Et c'est pourquoi ceux qui sont experts dans l'art militaire font venir l'ennemi sur le champ de bataille et ne s'y laisse pas amener par lui.

3.Celui qui est capable de faire venir l'ennemi de son plein gré y parvient en lui offrant quelque avantage. Et celui qui est capable de l'empêcher de venir y parvient en entamant ses forces.

4.Etre assuré de tenir ce que vous défendez, c'est défendre un point que l'ennemi n'attaque pas.  
C'est pourquoi contre ceux qui sont experts dans l'art d'attaquer, un ennemi ne sait pas où se défendre ; contre les experts de la défense, l'ennemi ne sait pas où attaquer.

## **AIDE AUX VICTIMES**

### **Association ou service d'aide aux victimes**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et être aidé dans vos démarches par l'association ou le service d'aide aux victimes suivant :

**AVIJ 74, TGI ANNECY 51 Rue Someiller 74000 ANNECY, tel : 04. 57. 09. 51. 61, autre : 06. 40. 82. 21. 05  
permanence : 8H45/12H-13H45/17H**

### **—l'effondrement des régimes de preuves—**

Un texte, un powerpoint, des images et des sons, des photos, des vidéos, des schémas, des croquis, des mp3 de conversations, des éléments matériel comme des tissus remplis d'ADN, des mises sur écoute de portable intercepté par satellite—De tels dispositifs rendent vieillot, celui qui construirait une argumentation par de simples enchainements logiques du discours.

Si un image ne parle pas d'elle-même, qu'une citation ne parle pas d'elle-même, qu'un dessin ne parle pas de lui-même, bref, que toute preuve peut toujours être montée ou démontée, il faut prouver les preuves, mais les preuves des preuves demandent elles-mêmes à être prouvées, dans un mouvement de régression infinie, qu'est-ce qui prouve que les témoins sont de bonne foi, ou qu'ils n'ont pas été abusés, ou qui dit que ces archives sont authentiques, et non contrefaites ou altérées ?

- La preuve mathématique
- La preuve pénale / juridique
- La preuve ontologique
- La preuve scientifique ou expérimentale

Vous pouvez saisir la C.I.V.I. par simple courrier envoyé à l'adresse suivante :

### **Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI)**

Si vous ne pouvez pas bénéficier de l'indemnisation versée par la C.I.V.I. (conditions non remplies ou

# CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

A adresser par lettre recommandée ou par télécopie au tribunal ou à remettre au greffe.

Adresse du tribunal :

.....  
.....  
.....

n° de télécopie :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e)

.....  
.....  
.....

agissant en mon nom personnel (1)

.....  
.....  
.....

agissant au nom de mon enfant mineur (1)

.....  
.....  
.....

agissant en qualité de tuteur de (1)

.....  
.....  
.....

Déclare me constituer partie civile contre :

.....  
.....  
.....

dans l'affaire qui doit être examinée par le tribunal

à l'audience du .../.../..., à ... heures....

pour les faits de (Précisez les infractions dont vous avez été victime) :

.....  
.....  
.....

Je demande au tribunal de condamner la (ou les) personne(s) désignée(s) ci-dessus à me payer les sommes suivantes en réparation du préjudice subi :

..... Euros, en réparation du préjudice matériel (1)

..... Euros, en réparation du préjudice moral (1)

Soit la somme totale de ..... Euros.

Je demande en outre la restitution du (ou des) objet(s) dérobé(s) (1).

Je demande au tribunal de condamner l'intéressé(e) [ou les intéressé(e)s] à me payer la somme de ..... Euros, en remboursement des frais exposés lors de cette procédure (1).

Pour justifier le préjudice subi,

- je joins les documents suivants (1) :

.....  
.....  
.....  
.....

- je souhaite compléter l'information du tribunal par les explications ci-jointes (sur feuille libre à joindre) (1).

Fait à ....., le .....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles





























